



# 18 euros l'heure de parking à Paris ? Les Parisiens se prononcent sur un vote "anti-SUV"

Les automobiles propriétaires de voiture lourde, polluante et encombrante doivent-ils payer plus cher leur stationnement à Paris ? C'est la question posée par la maire Anne Hidalgo. Une votation qui divise.

Jour-J pour les Parisiens. Ils sont 1,3 million d'électeurs habitant dans la capitale à être appelés aux urnes ce dimanche 4 février. Ces Franciliens devront se prononcer sur la question suivante : "Pour ou contre la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des voitures individuelles lourdes, encombrantes, polluantes ?"

Les voitures dites SUV, sigle anglais de Sport Utility Vehicle, aux caractéristiques combinant "celles d'une voiture de tourisme avec celles d'un véhicule utilitaire", et les 4x4 sont particulièrement visés pour cette consultation.

Les "SUV" dans le viseur

Et la hausse de tarif sera salée si le "pour" l'emporte. Le visiteur dont le véhicule thermique ou hybride rechargeable dépasse 1,6 tonne, ou deux tonnes pour un véhicule électrique, devra payer 18 euros l'heure pour les arrondissements centraux, 12 euros pour les arrondissements extérieurs. Cette mesure, qui pourrait rapporter 35 millions d'euros aux caisses de la ville de Paris, concernerait environ 10% du parc.

Mais la tournure de la votation, initiée par la maire de Paris Anne Hidalgo, divise les partisans des deux camps. « La question ne devrait pas être construite autour du critère de la taille ou de la masse du véhicule, mais plus simplement sur le niveau d'émissions polluantes », plaide le vendeur automobile multimarques Raynald Thevenet, directeur général d'AutoJM.

Critique des automobilistes

Le délégué général de l'association 40 millions d'automobilistes Pierre Chasseray complète : « Le problème est qu'un vote favorable aura des conséquences sur tous ceux qui travaillent à Paris, et pas seulement sur la vie des Parisiens ». Le projet de réglementation réserve en effet un double traitement pour les résidents et les non-résidents : les premiers échapperaient à l'augmentation de tarif, quand les visiteurs n'y couperaient pas.

Le visiteur seulement, en théorie, car ne seront pas concernés "les résidents parisiens et les professionnels sédentaires stationnés dans leur zone de stationnement autorisé, les chauffeurs de taxi dans les stations dédiées, les artisans, professionnels de santé" et les personnes handicapées, énumère la mairie. « Sur les quelque 170 000 tickets de stationnement générés chaque jour, les particuliers non-résidents ne sont que 7 000 environ », estime un expert du secteur.

Une mesure démagogique ?

Pourquoi une telle décision, dans une capitale qui a déjà piétonnisé les quais de la Seine, interdit la circulation générale rue de Rivoli et végétalisé 200 rues en y supprimant là aussi le trafic ?

"Plus c'est gros, plus ça pollue", justifiait début décembre la maire PS Anne Hidalgo. Mais l'argument d'une pollution de l'air en hausse ne convainc pas davantage les détracteurs de la hausse des tarifs du stationnement. Le 15 janvier dernier, la Ville de



Paris publiait sur son propre site Internet un bilan de la qualité de l'air qui confirme son amélioration constante depuis 1990 (en termes de concentration en dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>). Le sentiment inverse prédomine néanmoins chez une population qui n'a pas conscience que l'OMS abaisse ses seuils plus vite encore.

Mme Hidalgo avait aussi mis en avant un "meilleur partage de l'espace public", les grosses voitures étant pointées du doigt comme prenant plus de place sur la chaussée. Pourtant, la mairie confirme une baisse de 49,5 % de la circulation automobile dans Paris intra-muros entre 2002 et 2020

Reste à savoir si cette votation attirera les foules. Lors du premier exercice de ce type, en avril 2023 portant sur l'éviction des trottinettes en libre-service, seuls 103.000 personnes s'étaient déplacés dans un bureau de vote. Soit 7% des électeurs de la capitale.

